

# Air Liquide a versé le montant de vos dividendes sur votre compte bancaire ET SI VOUS LES RÉINVESTISSEZ EN ACTIONS ?

- ▶ Il vous suffit de passer un ordre d'achat, **il n'y a pas de réinvestissement automatique de vos dividendes.**
- ▶ **Merci de privilégier l'achat de titres par Internet** comme expliqué au point 1 ci-dessous. Vous pouvez régler l'achat de titres par prélèvement, carte bancaire ou virement. Pour information, le règlement par virement ne vous permet pas de bénéficier d'un taux de courtage réduit.  
**Nous n'acceptons pas les règlements par chèque.**

## POUR ACHETER DES TITRES, 3 OPTIONS S'OFFRENT À VOUS :

### 1. PAR INTERNET

**CONNECTEZ-VOUS À VOTRE ESPACE PERSONNEL SUR AIRLIQUIDE.COM, RUBRIQUE ACTIONNAIRES**

Si vous vous êtes déjà connecté à votre Espace personnel en ligne, utilisez votre e-mail et votre code d'accès habituels.

S'il s'agit de votre première connexion, utilisez votre identifiant indiqué au recto puis suivez les instructions.

TAUX DE  
COURTAGE  
RÉDUIT \*

#### CLIQUEZ SUR « MES ORDRES »

Vous visualisez le détail de votre portefeuille. Pour exécuter un ordre d'achat, cliquez sur le bouton vert « Achat » et suivez les indications.

#### VALIDEZ PUIS CONFIRMEZ

#### VOTRE ORDRE EST PLACÉ SUR LE MARCHÉ

Vous recevez alors un e-mail de confirmation de prise en compte de votre ordre.



**L'accès au module « Mes ordres » nécessite d'avoir une convention de compte signée**

\* Vous avez la possibilité de bénéficier **d'un taux de courtage réduit à 0,10 % HT** au lieu de 0,18 % HT en passant vos ordres par Internet et en réglant votre achat par prélèvement automatique SEPA ou par carte bancaire. Retrouvez plus d'information sur le site [airliquide.com](http://airliquide.com), rubrique Actionnaires.

### 2. PAR CORRESPONDANCE

**TÉLÉCHARGEZ ET COMPLÉTEZ** le formulaire d'Ordre de bourse sur le site [airliquide.com](http://airliquide.com), rubrique Actionnaires > Médiathèque > Formulaires et retournez-le **avec la copie recto-verso de votre pièce d'identité** au Service actionnaires :

- ▶ soit en ligne via [contact.actionnaires.airliquide.com](http://contact.actionnaires.airliquide.com), en sélectionnant « **Ordre de bourse** » puis « **Comment passer un ordre** »
- ▶ soit par courrier à **Air Liquide - Service actionnaires - TSA 91948 - 62978 Arras Cedex 09.**

À NOTER : Afin de minimiser les délais de traitement, nous vous invitons à privilégier le passage de vos Ordres de bourse en ligne

### 3. PAR TÉLÉPHONE

#### CONTACTEZ

nos conseillers Ordres de bourse **0 800 166 179**  
puis appuyez sur la touche « 3 ».

Service & appel  
gratuits